



ROYALTAC® / PERLOT®

pour des bourgeons maîtrisés



DÉTRUIRE LES BOURGEONS, UNE ÉTAPE INCONTOURNABLE

Le tabac étant cultivé pour ses feuilles, il est indispensable de limiter le développement des organes floraux et bourgeons axillaires.

EN JUILLET - AOÛT :

La cime de la plante est coupée afin de supprimer les organes reproducteurs et de favoriser la production des feuilles.

Les bourgeons secondaires devront être inhibés par un régulateur de croissance.

DE SANGOSSE met à disposition des tabaculteurs 2 spécialités pour l'ébourgeonnement du tabac : **ROYALTAC®** (1-decanol) et **PERLOT®** (hydrazide maléique)



ROYALTAC® et PERLOT®, 2 spécialités complémentaires pour l'ébourgeonnement du tabac

Atouts ROYALTAC®

- **ACTION DE CONTACT RAPIDE :**
 - Dessiccation des bourgeons rapide : débute dès une heure après application
- **EXCELLENTE SÉLECTIVITÉ**
- **UTILISABLE SUR TOUS LES TABACS :**
Burley, Virginie, Brun

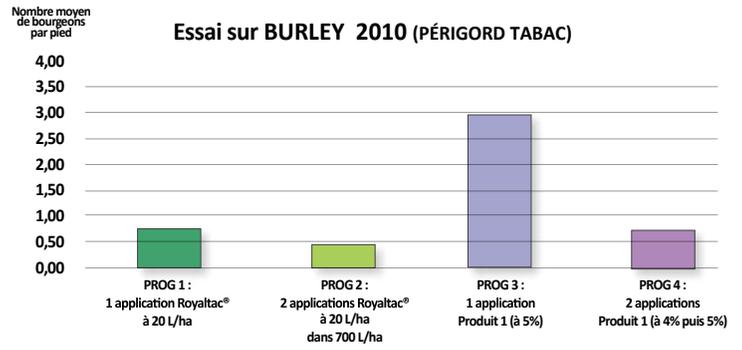
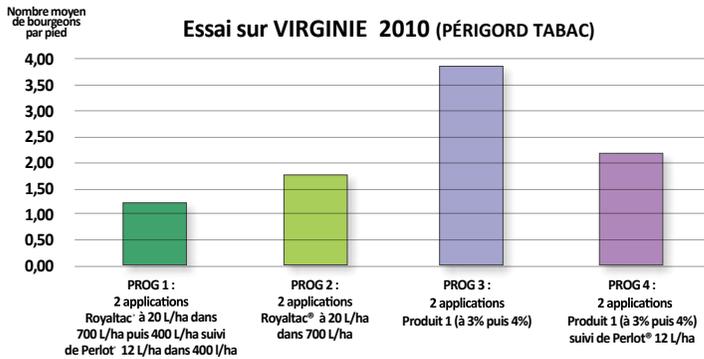
Atouts PERLOT®

- **ACTION SYSTÉMIQUE PROLONGÉE :**
 - Adapté aux cycles longs
 - Adapté à la verse
- **PAS DE RISQUE DE LESSIVAGE :**
(délai à la pluie nécessaire pour une complète pénétration du produit dans la plante : 10 heures)
- **CONTRÔLE DE L'OROBANCHE**
- **PROFIL ÉCO-TOXICOLOGIQUE FAVORABLE**





EFFICACITÉ PROUVÉE



ROYALTAC® APPORTE UNE EFFICACITÉ ÉQUIVALENTE AU PRODUIT 1, AUJOURD'HUI DISPARU DU MARCHÉ. L'AJOUT DE PERLOT® APPORTE SYSTÉMATIQUEMENT UNE EFFICACITÉ SUPPLÉMENTAIRE.

A noter que les programmes à 2 applications de ROYALTAC® ont été effectués à 20 L/ha à titre expérimental (au lieu de 17 L/ha pour la première application et 20 L/ha pour la deuxième, correspondant aux doses homologuées)



RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

PRODUIT	USAGE	DOSE AMM	PRECONISATIONS
ROYALTAC®	Ebourgeonnement chimique du tabac	20 L/ha	<ul style="list-style-type: none"> Utilisable sur variétés Burley, Virginie et Brun. Volume de bouillie entre 400 et 700 L/ha (meilleurs résultats avec 700 L/ha). Positionnement sur bourgeons jeunes (< 20 mm). Avant étêtage/écimage : application après le début de l'élongation de l'inflorescence (boutons floraux dégagés pour Virginie) et jusqu'à la floraison (premières fleurs ouvertes pour Burley). Après étêtage/écimage : application dans les 8 jours qui suivent la première inhibition. En programme, 1^{ère} application à 17 L/ha avant écimage / étêtage puis 2^{ème} application à 20 L/ha.
PERLOT®	Ebourgeonnement chimique du tabac	12 L/ha	<ul style="list-style-type: none"> Dose pratique ébourgeonnement chimique : 10 L/ha. Uniquement sur variété Virginie. 600 L/ha mini en plein et en provoquant de fines gouttelettes. Appliquer PERLOT® lorsque les dernières feuilles récoltables ont atteint 15-20 cm de long. Respecter une distance minimum buse-plante de 30 cm.
	Contrôle de l'orobanche	12 L/ha	



Pour ROYALTAC® :

- Réaliser l'application sur des plantes saines, présentant un bon état végétatif.
- Appliquer le matin après disparition de la rosée.
- Ne pas traiter si la température > 30°C.
- Respecter un délai de 2 heures entre l'application et une éventuelle pluie.
- Ne pas appliquer le produit à une concentration supérieure à 5%.
- La pulvérisation doit être effectuée en dirigé avec des buses à fente, de manière à ce que la bouillie coule le long de la tige principale et entre en contact des bourgeons à l'insertion des feuilles sur la tige. La pression doit être basse (ex : 1,2 bar).

Pour PERLOT® :

- Appliquer la spécialité le soir lorsque l'hygrométrie est croissante (>50%) et la température inférieure à 25°C.
- Intervenir en conditions poussantes (sur tabac turgescent).
- Ne pas appliquer en cas de stress hydrique.
- Le produit doit pénétrer dans la plante pour exprimer son potentiel systémique. L'objectif est d'avoir un fin brouillard couvrant le tiers, voire la moitié supérieure de la plante. Des buses à turbulence sont recommandées. Des buses à fentes peuvent aussi être utilisées à conditions d'ajuster la pression pour obtenir de fines gouttelettes.
- Ne pas irriguer dans les 24 h suivant ou précédant l'application de PERLOT®.

Dans le cadre d'un programme à 3 applications sur Virginie, la pulvérisation de PERLOT® est généralement réalisée 6 jours après la 2ème application de ROYALTAC®. Les spécialités ROYALTAC® et PERLOT® doivent être appliquées seules. Elles ne doivent être mélangées à aucun autre produit phytosanitaire, adjuvant ou fertilisant.

ROYALTAC®

- AMM n° 2120058
- Composition : 679 g/L de 1-décanol
- Formulation : Emulsion Concentrée (EC)
- Classement : Danger, H317, H318, H410
- Usage : Tabac* Traitement des parties aériennes* Limitation de la croissance des organes aériens (ébourgeonnement chimique)
- Dose AMM : 20 L/ha
En deux applications, la première à la dose de 17 L/ha avant la phase d'étêtage/écimage et la seconde à la dose de 20 L/ha
- Délai de Rentrée (DRE) : 48 h
- Zone Non Traitée (ZNT) : 5 m
- 2 applications max par parcelle et par an

PERLOT®

- AMM n° 2030274
- Composition : 186,5 g/L hydrazide maléique
- Formulation : Concentré Soluble (SL)
- Non classé
- Usages :
 - Tabac* Traitement des parties aériennes* Limitation de la croissance des organes aériens (ébourgeonnement chimique)
 - Tabac* Contrôle des plantes parasites (orobanche uniquement)
- Dose AMM : 12 L/ha
- Délai de Rentrée (DRE) : 6 h
- Zone Non Traitée (ZNT) : 5 m
- 1 application max par parcelle et par an

Détenteur de l'homologation : Crompton (Uniroyal Chemical) Registrations Ltd, Kennet House, 4 Langley Quay, SL3 6EH United Kingdom. * Marque déposée Chemtura Corporation
Fiche de données de sécurité disponible sur www.quickfds.com ou sur simple appel au 05 53 69 36 30.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

Distribué par DE SANGOSSE - Bonnel - CS 10005 - 47480 Pont du Casse - Tél : 05 53 69 36 30

Agrément n°AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. S.A.S. au capital de 9 828 225 euros. 300 163 896 RCS Agen - n° TVA intracommunautaire FR 57 300 163 896

DE SANGOSSE

